

SELON UNE ENQUÊTE PUBLIÉE PAR L'INSP

# Le nombre des Algériennes obèses en augmentation

**55,90% des personnes âgées de 35 à 70 ans sont atteintes de surpoids. Ce dernier est plus fréquent chez les femmes qui représentent plus de 66,52%. La préobésité, l'obésité maladie, globale et abdominale sont toutes plus fréquentes chez la femme. Le non-respect des recommandations alimentaires, l'insuffisance des activités physiques et le stress constituent cependant les principales causes.**

**Ilhem Tir - (Le Soir)** - La femme algérienne est de plus en plus active mais également de plus en plus prédisposée à accumuler un excédent de poids notamment pour la tranche d'âge de plus de 35 ans.

Cette conclusion a été tirée par l'étude réalisée par l'Institut national de santé publique sur la morbidité individuelle et les facteurs de risque. Cette enquête a porté sur l'individu âgé de 35 à 70 ans. Dans les 4 818 ménages enquêtés, il a été procédé au tirage au sort de la personne qui a fait l'objet d'un interrogatoire, de mesures anthropométriques, tensionnelles et biologiques ainsi que de l'identification des facteurs de risque (habitudes toxiques, obésité, consommation alimentaire et activité physique).

Les 4 818 sujets tirés au sort se répartissent en 41,55% d'hommes et 58,45% de femmes. Il s'est avéré que les antécédents morbides de l'individu âgé de 35-70 ans les plus fréquents sont l'HTA (16,23%), le diabète (8,78%), l'asthme (3,75%), les pathologies cardiovasculaires autres que l'HTA (3,69%) et les dyslipidémies (3,21%). Sur ces pathologies, l'HTA et les dyslipidémies, sont plus fréquentes chez les femmes, tandis que les autres affections ont des fréquences similaires dans les deux sexes. L'asthme est plus fréquent chez les 35-39 ans et sa fréquence ne diffère pas significativement selon le milieu et la région. En revanche et pour ce qui est du surpoids et de l'obésité, il a été constaté que 55,90% des personnes âgées de 35 à 70 ans

sont atteints de surpoids. Ce dernier est plus fréquent chez les femmes avec (66,52%), les 45-59 ans (62,72%), en milieu urbain (58,76%) et dans le Tell (57,76%).

La préobésité a été observée chez 34,66% des sujets enquêtés. Elle est plus fréquente en premier lieu chez les femmes (36,44%), les 45-49 ans (37,13%), en milieu urbain (36,45%) et dans le Tell (35,26%). Aussi, l'obésité a été retrouvée chez 20,10% des individus. Elle est plus fréquente chez les femmes avec un taux de (28,39%), les 45-49 ans (23,56%), en milieu urbain (20,88%) et dans le Tell (21,25%).

Pour ce qui est de l'obésité maladie constatée chez 1,14% des sujets âgés de 35 à 70 ans. Elle est plus fréquente chez les femmes (1,70%), les 45-49 ans (2,04%), en milieu urbain (1,42%) et dans le Tell (1,26%). Quant à l'obésité globale retrouvée chez 21,24% des personnes de 35-70 ans. Elle est également plus fréquente chez les femmes (30,08%), les 45-54 ans (24,98%), en milieu urbain (22,30%) et dans le Tell

(22,50%). Même constat pour l'obésité abdominale selon les différents indices. Elle est retrouvée chez 34,42% des sujets de 35-70 ans. Elle est plus fréquente chez les femmes (50,96%), les 60-70 ans, en milieu urbain (35,59%) et dans les Hauts-Plateaux (37,69%) pour ce qui est du premier indice. L'obésité abdominale selon l'IDF a été constatée chez 58,36% des sujets de 35-70 ans. Elle est plus fréquente chez les femmes (75,02%), les 55-59 ans (63,23%), en milieu urbain (61,33%) et dans les Hauts-Plateaux (59,64%). Enfin, pour le troisième indice l'US NCEP ATP III, elle a été aperçue chez 36,56% des sujets de 35-70 ans. Elle est plus fréquente chez les femmes (51,98%), les 45-49 ans (40,38%), en milieu urbain (39,44%) et dans les Hauts-Plateaux (38,77%).

Ces conclusions ont poussé les enquêteurs à s'intéresser de plus près aux conditions et habitudes de vie et notamment la consommation alimentaire quotidienne qui ne respecte pas les recommandations internationales pour tous les groupes d'aliments. Elle est

particulièrement faible pour les fruits (0,6 fruit par jour au lieu des 2 portions recommandées) et les légumes (0,8 légume par jour au lieu des 3 portions recommandées). Elle est également faible, mais dans une moindre proportion, pour les laitages (1,3 portion-jour) et les protéines animales et végétales (1,15 contre les 2 portions par jour recommandées). En revanche, la consommation des produits gras et sucrés est très élevée (2,7 portions-jour contre 1 portion recommandée).

Sur un autre registre, l'essentiel des activités des personnes interrogées est représenté par les activités de faible intensité qui occupent 14h 31 minutes par jour, soit 60,5% du temps des Algériens. Les activités d'intensité modérée ne représentent que 8,35% de leur temps avec 2h par jour, alors que les activités de forte intensité sont très négligeables et ne prennent que 57 secondes par jour.

Pour ce qui est des activités quotidiennes, le temps moyen passé au travail est de

1h 49 minutes par jour, correspondant à 7,62% du temps des enquêtés. Le temps passé dans les transports est de 1h 32 min, soit 6,41% du temps et les loisirs occupent en moyenne 2h 09 min tous les jours, soit 9,02% du temps des Algériens. Les tâches ménagères représentent en moyenne 1h 51min par jour, soit 7,73% du temps des Algériens. Elles sont l'apanage des femmes avec un temps moyen de 2h 44 min vs 37,34 min.

L'étude de l'Insp a démontré également que les Algériens marchent en moyenne 1h03 min par jour. Les hommes marchent significativement plus que les femmes ainsi que les personnes de plus de 55 ans. Le temps passé assis ou allongé est de 2h 42 min. Ce temps est plus important chez les hommes et les 35-40 ans.

Enfin, il est nécessaire de tirer l'attention sur les facteurs de risque et l'urgence de mettre en place un système de santé efficace pour répondre à toutes les défaillances mais avant tout, il faut que les femmes fassent attention.

I. T.

## LE SAP MAINTIENT LA GRÈVE DE TROIS JOURS

### Les paramédicaux débrayent

**Le Syndicat algérien des paramédicaux (Sap) maintient la grève qui débute aujourd'hui et qui ne prendra fin que mardi.**

**Nawel Imès - Alger (Le Soir)** - La décision a été entérinée au cours du conseil national tenu jeudi dernier. Le Sap estime que le mouvement de protestation était devenu inévitable au regard du mépris affiché par la tutelle, «il n'y a aucune volonté de sa part à mettre fin au calvaire que vit notre corporation» estiment les syndicalistes qui indiquent que «le conseil national du Sap refuse le marchandage et dit non à la régression et à l'humiliation de notre corporation.

Aujourd'hui, nous disons halte aux manœuvres malsaines qui servent leurs intérêts personnels et ceux de

leurs commanditaires au détriment des milliers de paramédicaux».

Les revendications des paramédicaux rejoignent celles des dizaines de syndicats autonomes, à savoir le statut particulier, la grille salariale et le régime indemnitaire.

Leur syndicat s'insurge en effet contre la «précipitation des pouvoirs publics à l'instauration de la grille salariale pourtant remise en cause et plus encore son application sans tenir compte du statut particulier qui est en gestation et encore plus ignorant les travaux de la commission nationale de l'avant-projet du statut particulier des paramé-

dicaux» et promet de paralyser les hôpitaux trois jours durant. Le Sap est soutenu dans son action par le Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique (SNPSSP).

Dans un communiqué signé par son président, le SNPSSP apporte «son soutien indéfectible au Sap et à son mouvement de grève».

Le SNPSSP est convaincu de la légitimité des revendications du Sap et de l'ensemble des professionnels de la santé ainsi que celles de tous les syndicats autonomes et interpelle les pouvoirs publics pour un dialogue franc et sincère avec les véritables représentants des travailleurs».

N. I.

## LE SYNDICAT APPELLE À UNE GRÈVE

### LES 24, 25 ET 26 FÉVRIER PROCHAINS

### L'Union nationale des personnels de l'enseignement et de la formation rejoint la contestation

**La colère monte dans le secteur de l'éducation. Le projet de statut des travailleurs de l'éducation continue de susciter de vives réactions.**

Dernière en date, celle de l'Union nationale des personnels de l'enseignement et de la formation (UNPEF) qui appelle à une grève de trois jours, les 24, 25 et 26 février prochains. La décision a été prise à l'occasion de la tenue

du conseil national du syndicat qui menace de recourir à des actions encore plus radicales si ses revendications ne sont pas prises en charge par la tutelle.

Dans un communiqué rendu public, l'UNPEF estime

en effet que l'examen du projet présenté par le département de Benbouzid a démontré que le texte ne présente aucune nouveauté, pire encore, ce dernier serait une pâle copie de la loi 49/60. L'UNPEF considère en effet que la grille des salaires avait déjà constitué «une injustice pour les travailleurs de l'éducation, l'institutionnalisation

de l'arbitraire qui touche l'enseignant».

Le syndicat s'étonne du mépris affiché par la tutelle qui n'a pris en considération aucune de ses propositions et revendique «la révision de la grille des salaires en adéquation avec l'inflation galopante et l'arrêt des politiques de bricolage».

N. I.

## Les conseillers d'orientation scolaire scandalisés

**Organisés en coordinations, les conseillers d'orientation scolaire et professionnelle s'insurgent contre les dispositions contenues dans la loi d'orientation scolaire.**

Dans un communiqué rendu public hier, ils se disent «scandalisés» par «les aberrations» constatées dans ledit texte ainsi que dans l'avant-projet de statut particulier de l'éducation nationale. Ils qualifient de «dégradation» l'intégration des conseillers principaux d'orientation scolaire à la classe 12 alors que ces derniers ont été recrutés en 1993 avec bac

+ 4. En fait, le texte prévoit le changement d'appellation des conseillers qui deviennent conseillers en orientation et de guidance sans pour autant que des changements de prérogatives ne soient introduits.

«Les activités du conseiller en orientation sont celles-mêmes du conseiller principal en orientation scolaire. Ce sont

les mêmes activités exercées depuis 1993 par les conseillers principaux d'orientation», note le communiqué. Pour toutes ces raisons, les représentants de ce corps demandent que «les conseillers principaux d'orientation aient la possibilité d'accéder à d'autres corps notamment comme directeurs de CEM ou de lycées mais également de créer des grades spécifiques pour les conseillers principaux».

N. I.

## LE RÉSEAU QUI A AIDÉ LE

### KAMIKAZE DE LAËZIV TOMBE Un «émir» originaire de Libye serait le commanditaire de l'attentat

Selon nos informations, les services de sécurité ont neutralisé les éléments de soutien au terrorisme qui ont contribué à l'attentat contre le commissariat de Laâziv-Naciria (est de la wilaya de Boumerdès). Les services de sécurité ont, d'après notre source, entre les mains l'acquiescent et le convoyeur de la Toyota camionnette de type Hilux ayant servi à l'attentat. Un complice qui l'avait accompagné dans cette mission de convoyage est aussi en état d'arrestation. De plus, une dizaine d'individus impliqués dans ce réseau ont été également arrêtés. Quelques jours avant l'attaque kamikaze du 2 février, H. H., 24 ans, originaire de Sidi-Daoud, une agglomération rurale distante d'une dizaine de kilomètres de la ville de Laâziv, avait été chargé par l'un des émirs de katibat El Anzar d'acheter le véhicule. Cette faite puisque H. H. en a fait l'acquisition pour environ 120 millions de centimes au marché de Tidjelabine.

Le 5 janvier, ce terroriste et son complice L. F., 22 ans, natif également de Sidi-Daoud, ont convoyé la camionnette vers les hauteurs du massif de Sidi-Ali Bounab et par là même ont rejoint le maquis. Selon ce qui nous a été dit, le véhicule aurait été remis à un terroriste de nationalité libyenne. Ce dernier était en activité au sein du GSPC avant son allégeance à Al Qaeda Maghreb islamique depuis 12 années. Il serait «émir» dans les structures de ce mouvement insurrectionnel et se fait appeler Abou Haythem. La suite on la connaît, le kamikaze originaire de la commune d'Alfir, située à la lisière de la forêt de Tizgit, infestée par les éléments de katibat El Anzar, se fait exploser le 2 février 2008 à 6h50 du matin à bord de la Toyota bourrée de 500 kilogramme d'explosifs fabriqués à base d'ammoniaque. 4 policiers de la sûreté de Laâziv y ont laissé leur vie et 23 autres personnes ont été blessées. D'importants dégâts matériels ont été également recensés.

Après s'être rendus au service de sécurité de wilaya de Tizi-Ouzou, il y a moins d'une semaine, H. H. et L. F. ont divulgué, aux enquêteurs de la wilaya de Boumerdès, les noms de leurs complices. Le recrutement de ces jeunes aurait été vraisemblablement rendu possible par le truchement d'un terroriste originaire comme eux de Sidi-Daoud. Il s'agit de Haneb Djamel, 32 ans, qui a déserté les rangs de l'armée en 1994 pour rejoindre le GIA ensuite le GSPC. Ce dernier a des prétentions pour remplacer Harek Zohéir qui avait durant des années la mainmise sur les activités criminelles du GSPC dans le massif de Sahel Bouberak et les environs de Sidi-Daoud d'où il était natif.

Pour sa proximité avec l'«émir» de la katibat El Anzar qui voulait consolider sa position au sein du commandement du GSPC, Harek s'est vu confier la direction de la région centre du pays suivant le découpage zonal du GSPC. Pour rappel, Harek Zohéir alias Sofiane el Fassila, qui faisait partie du groupe de Borch-Ménaiel, que dirigeait Sadaoui Abdelmalik alias Abou Haythem, ancien «émir» de la sinistre katibat El Anzar et ancien bras droit de l'«émir» national Droukdel alias Abou Moussaab Abdelouadoud, a été abattu, début octobre 2007, près de Boghni (Tizi-Ouzou). Les observateurs initiés aux activités du mouvement armé islamiste lui avaient attribué l'organisation des divers attentats aux véhicules piégés qui ont évolué ensuite vers des attentats kamikazes

L. H.